Cahier des charges

Sociétés d'Accélération de Transfert Technologique

IDF INNOV
De l'invention à l'innovation

SATT LUTECH

SATT PARIS-SACLAY
L'innovation en confiance

Pôles de compétitivité

Cosmetic Valley France

VITAGORA

ASTech Paris Region

cap-digital Paris Region

medicen PARIS REGION

Elastopôle
Pôle de compétitivité caoutchouc et polymères

Finance Innovation
Pôle de compétitivité mondial

Systematic
Paris Region Digital Ecosystem

mov'eo
Imagine mobility

NOV@LOG
LE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ LOGISTIQUE

Avec le soutien de

bpifrance

îledeFrance

Direccte
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

DGE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENTREPRISES

Présentation

Contexte

Le présent appel à projets vise à améliorer l'accessibilité des modalités de transfert par les SATT des technologies de rupture développée dans les laboratoires académiques aux start-up, PME et ETI.

Pour cela, l'action fait intervenir avec fluidité les maillons de l'écosystème de transfert - pôles de compétitivité, SATT, bpifrance, Conseil Régional – pour évaluer et soutenir les bonnes opportunités de transfert technologique

Le soutien visera les entreprises engagées dans une démarche de recherche, de développement et d'innovation pour favoriser leur croissance et leur compétitivité et à ce titre souhaite développer les collaborations bilatérales préexistantes entre laboratoires et entreprises franciliens.

Cet appel est le premier réunissant les 3 SATT[1], les 10 pôles de compétitivité d'Ile-de-France[2], Bpifrance, le Conseil Régional d'Ile-de-France ainsi que la DGE (Direccte Ile-de-France), pour favoriser l'accès des projets lauréats aux dispositifs financiers :

- L'efficacité des pôles à mettre en réseau les acteurs de l'innovation, à développer des relations partenariales entre le monde de l'entreprise et la recherche publique, à renforcer la capacité des PME à innover, et ainsi favoriser leur croissance et leur compétitivité, est soulignée par plusieurs rapports et études économiques récents.
- Les laboratoires académiques français et franciliens sont particulièrement reconnus pour leur expertise dans les technologies de demain
- SATT, bpifrance, aides régionales… : l'expertise et les moyens financiers nécessaires doivent être mobilisés pour permettre l'industrialisation de ces technologies par les entreprises franciliennes.

Pourquoi candidater ?

- Entreprise :
  - diminuer les risques de votre R&D (financier, marketing, technologique, juridique) en confrontant votre programme aux expertises de l'écosystème
  - accélérer la mise sur le marché de votre innovation grâce aux soutiens financiers
  - renforcer la relation avec un laboratoire de recherche publique

- Laboratoire :
  - concrétiser votre relation avec une entreprise
  - valoriser économiquement votre activité de recherche

[1] Les SATT IDF Innov, Lutech et SATT Paris-Saclay
[2] Les 10 pôles sont : ASTech, Cap Digital, Cosmetic Valley, Elastopole, Finance-Innovation, Medicen, Moveo, Novalog, Systematic, Vitagora

Critères d'éligibilité

Bénéficiaires

Le portage de projets éligibles au titre de l'action se fait par un binôme entreprise / laboratoire :

- **Laboratoire** ayant pour maître d'œuvre un des membres actionnaires d'une des 3 SATT (Lutech, IDF Innov et SATT Paris-Saclay) et disposant de premiers résultats qui permettent d'envisager un transfert vers l'entreprise partenaire.
- **Entreprise,** des PME[3] ou ETI[4], financièrement saines, adhérentes d'un des Pôles partenaires, désireuse de développer ou renforcer un nouvel axe d'innovation produits / services (les projets doivent conduire à une mise sur le marché), poursuivre de précédents travaux avec un laboratoire identifié, disposant d'une expérience en R&D et financièrement saines.

Labellisation par un pôle

Les thématiques doivent figurer dans les feuilles de routes d'un des Pôles partenaires, chaque projet devant être labellisé par le Pôle de l'entreprise selon le processus de ce Pôle.

Le laboratoire de recherche et l'entreprise auront préférentiellement une expérience préalable en matière de partenariat. Ces relations peuvent venir de contrat CIFRE, de participation ou soumission à un projet de recherche collaboratif (ANR, FUI, PIA, H2020, …), de relations contractuelles bilatérales sur des projets de recherche

Taille des projets

Sans préjudice d'autres capacités d'intervention, cet appel à projet est plus pertinent pour les projets de cette taille :

- montant de l'ordre **de 50 k€ à 500 k€ d'euros**
- durée de l'ordre de 6 à 24 mois.

Travaux générant de la propriété intellectuelle

Les résultats préexistant au projet ou qui seront obtenus dans le cadre de ce projet devront constituer de la propriété intellectuelle

[3] **La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME)** est constituée des entreprises autonomes, c'est-à-dire des entreprises ni « partenaires » ni « liées », qui emploient moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros (cf. recommandation 2003/361/CE).
[4] **Une entreprise de taille intermédiaire (ETI)** est une entreprise qui a entre 250 et 4999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliards d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Modalités de soutien

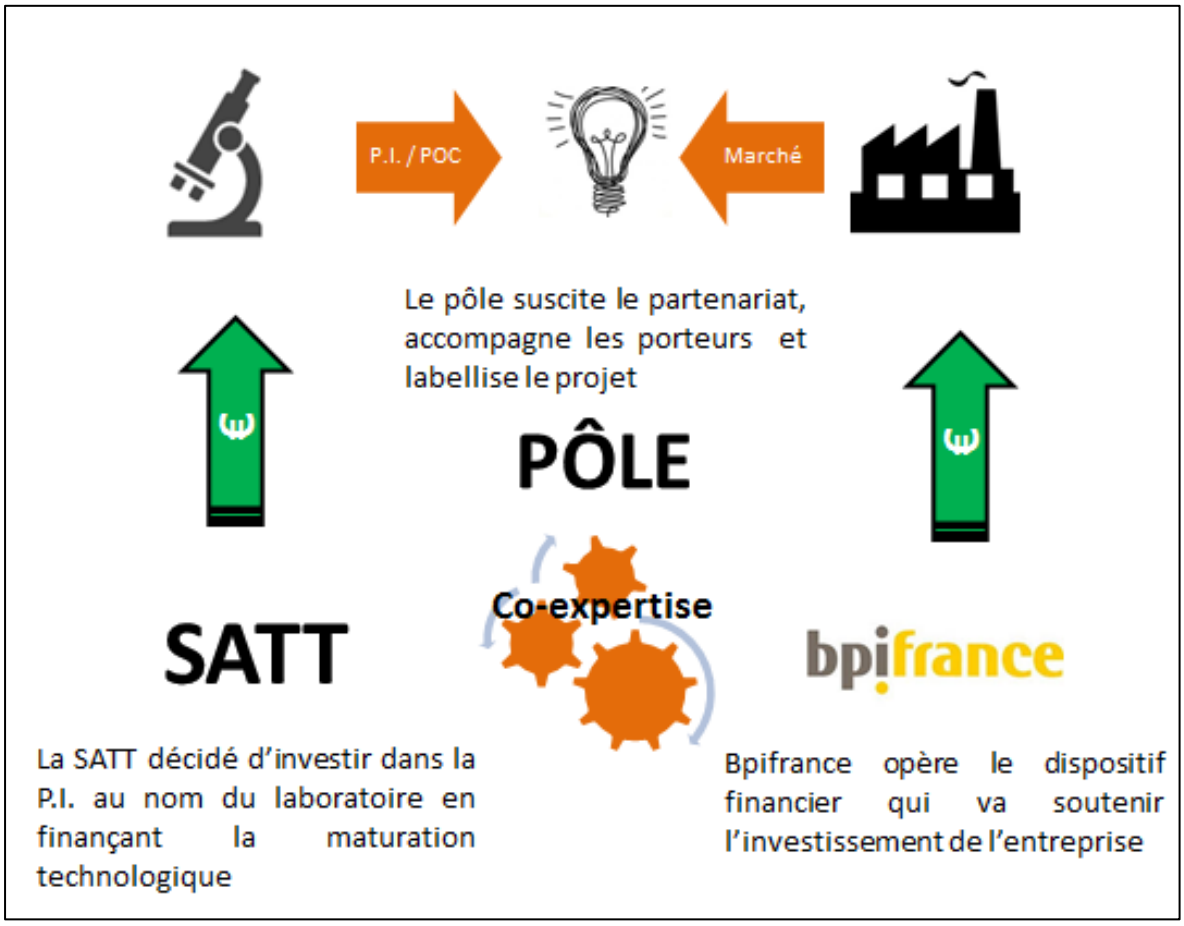

Processus de préfinancement de l'innovation par l'AMI CLEF - Rôle des acteurs

Laboratoire :

- Les dépenses et travaux nécessaires pour le développement de l'innovation et son transfert vers l'entreprise partenaire (R&D mais aussi études stratégiques, prototypes… jusqu'à la preuve du concept marché) seront pris en charge à 100% par la SATT qui investit dans le projet au nom du laboratoire

- dépenses éligibles (SATT) : consommables, matériels (sous conditions), ressources humaines (sous conditions), prestations externes (en dehors de prestations passées à l'entreprise partenaire), propriété intellectuelle

Entreprise :

- Accès privilégié aux dispositifs gérés par Bpifrance pour contribuer au financement: les coûts présentés sont les coûts éligibles à l'aide demandée, le périmètre des travaux correspond à l'intégration et au développement de l'innovation issue du transfert de la propriété intellectuelle

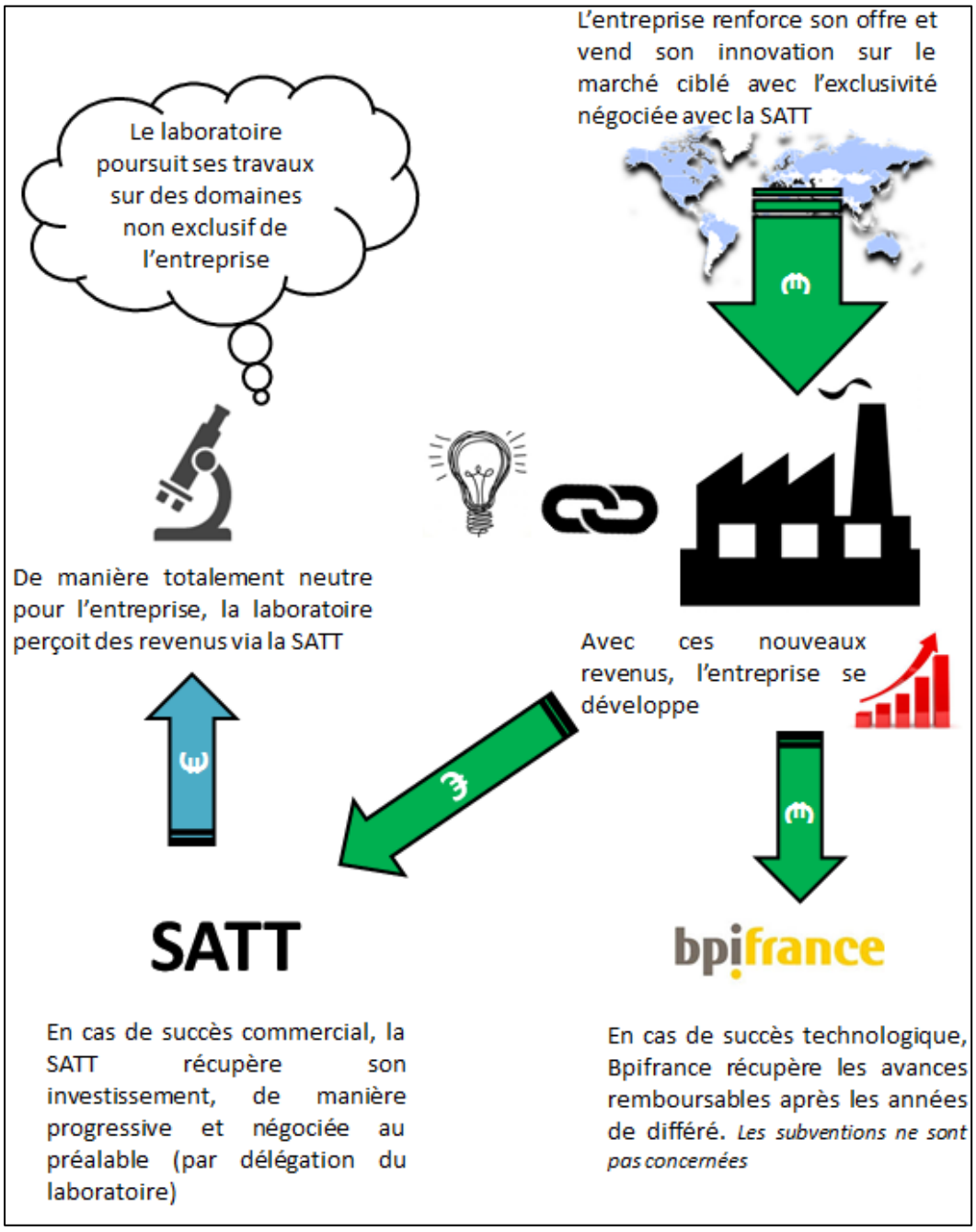

Modèle économique de l'AMI CLEF - Relations entre les acteurs

En contrepartie de l'investissement de la SATT, l'entreprise lui paiera une licence d'exploitation sur la P.I. générée. La licence est la modalité de transfert par défaut mais une participation à la croissance d'une entreprise peut se négocier. La solution est négociée sur mesure en fonction des besoins et capacités de l'entreprise dans sa phase de développement (exclusivité plus ou moins complète, adaptation aux besoins des start-up…)

Selon l'outil mobilisé par bpifrance, l'aide se fera sous forme d'avance remboursable avec différé de remboursement, ou sous certaines conditions strictes (sélection du projet par le Conseil Régional) avec une part de subvention.

Critères d'évaluation du projet : co-expertise SATT / PÔLE / BPIFRANCE

Critères scientifiques/Techniques:

- résultats préexistant,
- ambition et pertinence de l'innovation

Critères relatifs à la Propriété intellectuelle existante ou pouvant être générée au cours du projet (brevet, logiciel, savoir-faire…):

- Qualité, portée
- Liberté d'exploitation

Critères relatifs à la valeur d'usage et perspectives de marché :

- Pertinence du problème ou de la difficulté que le projet se propose de résoudre (notamment en termes de prévision d'impact sur les secteurs applicatifs identifiés)
- Pertinence des applications visées au regard du verrou ou de la difficulté identifiée et connaissance des secteurs adressés
- Capacité à associer compétence technique et compréhension du domaine applicatif
- Prise en compte des besoins utilisateurs en amont et en itération continue (retours d'utilisateurs) dans le projet (dimensions usages, techniques, ergonomiques, design, processus de production, exploitation des solutions proposées, etc.)
- Richesse et crédibilité des perspectives de création de valeur, d'emplois et de marché.
- Positionnement concurrentiel par rapport à l'offre internationale existante et aux futurs marchés pressentis.

Crédibilité de l'équipe projet :

- Adéquation des compétences des porteurs de projet aux principaux challenges du projet.
- Expérience des personnes impliquées dans le projet, notamment en matière de développement rapide de projets innovants (start-ups).
- Capacité à mener à bien le projet sur le plan opérationnel, financier et à en valoriser les résultats.

Composition des dossiers

Un dossier commun sera rempli conjointement par l'entreprise et le laboratoire, conformément au modèle type.

Pour répondre au processus décisionnel d'investissement des SATT, ce dossier de candidature type invite notamment à détailler de manière précise le positionnement commercial de l'entreprise vis-à-vis de l'exploitation future de la propriété intellectuelle (contours d'exclusivité, business plan…).

Modalités et calendrier :

Modalités de sélection et processus

Le critère de sélection est la rentabilité économique à terme du projet. Il ne s'agit pas d'un concours, puisque l'AMI CLEF est construit sur la flexibilité des SATT (qui disposent de fonds propres dédiés à l'investissement à long et moyen terme) et sur le volume de Bpifrance (avec toute sa palette de dispositifs).

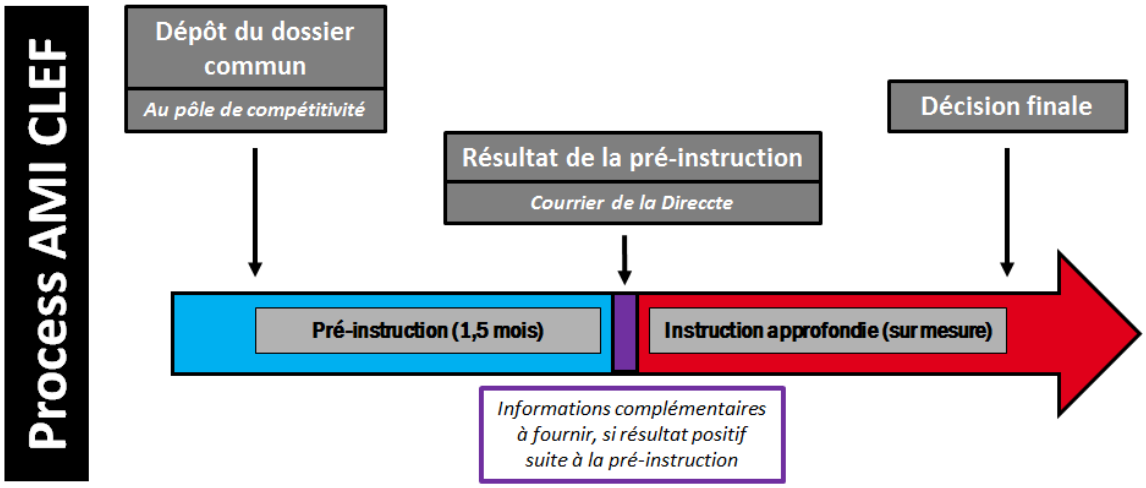

- Le pôle de compétitivité est chargé de vérifier la complétude qualitative du dossier.
- Chaque partenaire fait sa pré-instruction rapide globale avec des focus selon ses spécialités pour pouvoir donner son avis durant cette réunion, durant laquelle une décision collégiale sera prise. Le candidat sera informé par mail de celle-ci.
- La labellisation par le pôle peut parvenir après le dépôt

Calendrier

- Appel à manifestation d'intérêt ouvert jusqu'au 15 avril 2018, avec deux levées

Dépôt du dossier corédigé par le binôme (laboratoire et entreprise) auprès du pôle de compétitivité de l'entreprise	**Levée#1** **29 déc. 2017**	**Levée #2** **2 mars 2018**
Présélection réalisée par l'ensemble des partenaires de l'appel à projet vérifiera l'éligibilité des projets	Février 2018	Avril 2018

Pour plus d'informations :

Contacts Pôles:

Organisme	Nom	Email
Astech	Séverine Coupé	severine.coupe@pole-astech.org
Cap Digital	Philippe Roy	philippe.roy@capdigital.com
Cosmetic Valley	Christophe Masson	cmasson@cosmetic-valley.com
Elastopole	Aurélie Repeto	iledefrance@elastopole.com
Finance-Innovation	Nicolas Ferreira	nicolas.ferreira@finance-innovation.org
Medicen	Selma El Messaoudi-Aubert	selmessaoudi-aubert@medicen.org
Moveo	Nicolas Dattez	nicolas.dattez@pole-moveo.org
Novalog	C. Chauvin	pdeysine@novalog.eu; cchauvin@novalog.eu
Systematic	Johan D'Hose	johan.dhose@systematic-paris-region.org
Vitagora	Marine Boursier	marine.boursier@vitagora.com

Contacts SATT :

Organisme	Nom	Email
SATT IDF Innov	Céline Clausener	aap-pole-satt@idfinnov.com
SATT Lutech	Delphine Cardi	delphine.cardi@sattlutech.com
SATT Paris Saclay	Michaël Fournier	michael.fournier@satt-paris-saclay.fr